CHARTE DE LA BIENTRAITANCE

Adopter en toute circonstance une attitude professionnelle d'écoute et de discernement à chaque étape du parcours de l'usager.

Garantir à l'usager et à ses proches une information individuelle, adaptée et loyale en s'assurant de sa bonne compréhension

Favoriser en toute circonstance les conditions et le climat de confiance permettant au patient de participer aux décisions le concernant.

Respecter l'intégrité physique et psychique, la dignité et l'intimité du patient ainsi que ses droits.

Assurer une qualité des soins et une prise en charge médicale et soignante conforme aux bonnes pratiques et recommandations professionnelles.

CHU DE REIMS

Agir contre la douleur aigüe et/ou chronique physique et/ou morale.

Accueillir et accompagner toutes les personnes et les proches sans discrimination.

S'imposer le respect de la confidentialité des informations relatives à la personne.

Respecter l'autonomie et les choix de la personne.

Évaluer et tenir compte de l'expérience des patients et de leur entourage dans la dynamique d'amélioration continue de nos services.

PH. DU CHU DE REIMS - 201361 B - 08/2026

« La bientraitance est une démarche globale dans la prise en charge du patient, de l'usager et de l'accueil de l'entourage visant à promouvoir le respect des droits et liberté du patient, de l'usager, son écoute et ses besoins, tout en prévenant la maltraitance » Définition de l'OMS.